

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2020

14 heures 00

PROJET

Délibération n°1- Etudes d'intérêt métropolitain – Etat des lieux des pratiques au sein des piscines du Pôle métropolitain Loire Angers – Restitution de l'étude par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA)

Monsieur Christophe BECHU, Président, expose,

Le Pôle métropolitain Loire Angers a confié en 2019 à l'AURA une étude sur l'état des lieux de l'apprentissage de la natation dans les piscines publiques du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers.

L'étude a permis d'identifier notamment :

- « L'aire d'influence » de chaque équipement (y compris les équipements en frange du territoire)
- L'organisation de l'offre par piscine et établissement scolaire
- Les besoins non satisfaits en matière de natation scolaire
- Les projets en cours ou à venir (neufs, réhabilitation).

Il a été souhaité que ce travail soit complété en 2020 en élargissant le champ de l'étude aux autres besoins, mais également, sur le plan géographique, aux équipements des territoires limitrophes au Pôle :

- Grand public
- Associations/clubs
- Cours, apprentissage
- Compétitions.

Les conclusions de cette étude seront présentées en séance par Jean-Michel REUMEAU, chargé d'études/urbanisme, planification territoriale au sein de l'AURA.